

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

25 et 26/01/2014



انزكان

٢١/ ٢٥٦٥

تقديم واقع مؤسسات الطب النفسي

تفعيل البرنامج السنوي للجنة الجهوية لحقوق الإنسان بأكادير، بتقديم عروض حول الإطار القانوني الوطني المؤطر لمجال الصحة العقلية وتقديم مؤتمرات الطب النفسي وكذا حول التوصيات التي خرج بها المجلس الوطني لحقوق الإنسان بهذا الخصوص.

نظمت اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بأكادير، بتنسيق مع المديرية الجهوية للصحة لجهة سوس ماسة درعة، الخميس بمدينة إنزكان، لقاء لتقديم التقرير الموضوعاتي الذي أعده المجلس الوطني لحقوق الإنسان حول الصحة العقلية وحقوق الإنسان. وتميز هذا اللقاء، الذي يندرج في إطار



حيث الصورة



جرى أول أمس تقديم مؤلف «مذكرات اليهود المغاربة بالمنطقة الشرقية» في لقاء حضره عدد من الشخصيات
الوازنة يتقدمها المستشار الملكي أندري أزولاي وإدريس اليزمي

© و.م.ع

Nouvelle politique migratoire

La société civile apporte sa pierre à l'édifice

Pour mener à bien la nouvelle politique migratoire, le gouvernement table sur la concertation avec la société civile. Parallèlement à la mise en œuvre de l'opération de régularisation de la situation des émigrés en situation illégale au Maroc, le département chargé des affaires de la migration mène des consultations avec les ONG en vue de les inviter à préparer des plaidoyers, dans le délai d'un mois, qui serviront de plateforme pour l'élaboration de trois projets de loi. Il s'agit du projet de loi portant sur la migration, un autre sur la traite des êtres humains et un troisième sur le statut de réfugié au Maroc.

«L'opération de régularisation de la situation des étrangers en séjour illégal au Maroc qui avait démarré le 1er janvier dernier va bon train et toutes les conditions sont réunies pour garantir la réussite de cette initiative. La déclaration du ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger, lors d'une rencontre organisée jeudi dernier avec les représentants de la société civile, témoigne de la ferme volonté du gouvernement de déployer tous les moyens nécessaires pour mener à bien ce chantier. Selon le responsable gouvernemental, ils seraient des milliers de ressortissants étrangers en situation irrégulière au Maroc à avoir déposé des demandes de régularisation. Selon une source au ministère de l'Intérieur qui a préféré garder l'anonymat, depuis le début de l'opération et jusqu'à mardi 22 janvier, plus de 5 830 de-

mandes ont été déposées. Le chiffre est éloquent et dévoile l'engouement pour cette initiative qui permettra à coup sûr d'améliorer le séjour dans le Royaume des personnes ciblées. Le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Anis Birou, qui a de nouveau souligné l'importance de cette initiative, a fait remarquer que cette opération était avant-gardiste à plus d'un titre. «Cette opération de grande envergure qui se déroule dans de très bonnes conditions et qui vient décliner les très hautes orientations royales relatives à la nouvelle politique migratoire du Royaume est concrétisée non seulement par la création de 83 bureaux des étrangers pour recevoir et valider les demandes de régularisation, mais aussi par un plan d'action intégré et global qui tient compte de l'intégration sociale, humaine éducative



Le délégué ministériel aux droits de l'Homme, El Mahjoub El Hiba (à gauche), le ministre chargé des MRE et des affaires de la migration, Anis Birou, et le président du CNDH Driss El Yazami, jeudi dernier à Rabat.

et économique de ces émigrés», souligne le haut responsable qui a tenu à rappeler toutes les mesures prises par le gouvernement pour garantir le bon déroulement de cette opération à travers la mobilisation notamment de plus de 3 000 cadres relevant du ministère de l'Intérieur ainsi que d'autres départements.

«Ces fonctionnaires ont bénéficié d'une formation en matière d'accueil et d'instruction des dossiers. Des formulaires en trois langues, à savoir l'arabe, le français et l'anglais, ont été mis à la disposition des demandeurs de régularisation qui représentent près de 60 nationalités et sont issus de pays arabes, subsahariens, européens, américains et latino-américains», a précisé le ministre.

Le haut responsable a saisi également l'opportunité pour revenir sur le cadre ayant précédé le lancement de cette initiative : «Deux mois seulement après l'annonce de l'initiative royale, une stratégie globale et intégrée a été mise en place pour mettre en œuvre ce chantier de grande envergure, ce qui repré-

sentait quand même un grand défi pour nous». Cette stratégie sera bientôt accompagnée, selon le ministre, par la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire à travers l'élaboration de trois projets de loi portant sur la traite des êtres humains, le statut de réfugié, ainsi que l'émigration. M. Birou a appelé, dans ce sens, les membres de la société civile à émettre leurs propositions dans un délai d'un mois afin qu'elles soient examinées et intégrées dans les premières moutures des trois projets dont le dépôt est prévu en avril prochain. Pour sa part, le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Driss El Yazami, a souligné l'importance d'adopter une approche de concertation avec les différents acteurs dans

5 830
 demandes effectuées depuis le début de l'opération de régularisation, jusqu'au mardi 22 janvier.

ce dossier, à savoir gouvernement, les institutions et la société civile, afin de garantir la réussite de cette opération. «L'expérience internationale a montré qu'il est primordial d'impliquer la société civile dans cette opération», a souligné M. Yazami. Le même responsable a indiqué que les différentes commissions régionales du CNDH étaient disposées à apporter toute leur assistance à toutes les parties concernées par l'opération de régularisation, notamment les ONG opérant dans le domaine de la migration. Le délégué interministériel aux droits de l'Homme, Mahjoub El Hiba, a souligné, quant à lui, que la délégation pilote et coordonnait le travail fait par tous les départements impliqués dans l'élaboration des avant-projets de loi sur les questions de la migration, l'asile et la traite humaine. Enfin, les représentants des ONG, qui avaient salué le lancement de cette initiative, qui témoigne selon eux de la sensibilité du Royaume aux questions humaines, ont appelé par ailleurs au renforcement des capacités des ONG, surtout dans les zones reculées, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans cette opération. *Youssef Amran*

Des mesures d'accompagnement et d'intégration

L'opération de régularisation de la situation des émigrés en situation illégale au Maroc est menée en étroite collaboration avec le Conseil national des droits de l'Homme et la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, vu que l'opération inclura également la régularisation des demandeurs d'asile

(au nombre de 850 personnes) reconnus par la représentation du Haut-Commissariat aux réfugiés au Maroc et le Bureau des réfugiés et des apatrides relevant du ministère des Affaires étrangères et de la coopération. Aussi, et afin de

garantir une meilleure intégration économique et socioculturelle des émigrés, une fois que leur situation sera régularisée, un programme d'accompagnement a été élaboré par le ministère de tutelle qui implique les différents secteurs gouvernemen-